

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A 40185

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8382

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MUSTAPHA ZEROUAL

Date de naissance :

1956 23.10.1956

Adresse :

DOUAR OLAD YAHYA DEROUA

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix:05 22 03 43 28 / Tel: 05 22 58 58 57

Date de consultation : 25/11/2022

Nom et prénom du malade : Mustapha Zeroual

Age: 1956

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DT2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Le : 07/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

DEROUA
25 NOV 2022
DR DEC. 2022
MUPRAS
SOCIETE
ROYAL AIR MAROC



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<u>25</u> <u>11</u> <u>2022</u>	<u>CS</u>		<u>150DH</u>	<u>Dr. Smail MALKI</u> Médecin généraliste Le Chabab 1 N 102 - Deroua Fix: 0522 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57
<u>28 NOV. 2022</u>	<u>CAL</u>		<u>G.F</u>	<u>Smail MALKI</u>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
	25/11/22	84,60
	28/11/22	172,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth (1 through 8) in both upper and lower arches. The teeth are arranged in four quadrants:

- Quadrant D (Lower Left):** Teeth 1 through 8.
- Quadrant G (Upper Right):** Teeth 1 through 8.
- Quadrant H (Upper Left):** Teeth 1 through 8.
- Quadrant B (Lower Right):** Teeth 1 through 8.

A vertical axis labeled 'H' passes through the midline, and a horizontal axis labeled 'G' extends to the right. The quadrant labels are positioned at the ends of these axes.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل المalkي

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le : 28 NOV. 2022

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N°102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58

60,00 X 2
= 120,00
+ Medivline 600 mg



1x2f. x 1ml.)

52,80

+ 172,80

U Bi p Cod



1x2f x 5f



Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N°102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58



Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

Udiprox 500mg

10 Comprimés
Deva Pharmaceutique



6 118000 410188

وفلوكساسين

LOT : M0803
PER : 06/2024
PPV : 52,80DH

LOT 222115 1
EXP 06 2025
PPV 60.00

Médiveine® 600 mg
30 comprimés sécables
AMM N° 242/2021 DMP/21 NRQ



6 118000 021049

LOT 222115 1
EXP 06 2025
PPV 60.00

Médiveine® 600 mg
30 comprimés sécables
AMM N° 242/2020 DMP/21 NRQ



6 118000 021049

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail الملكي

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le :.....
25 NOV. 2022

42,60

1) Motac 75 mg



42,60 1. p/ J

Mustapha,
Zeroual.

post offres

2) Amiz 20 mg



1 gel / J.

post offres

84,60



Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
DEROUA
LOT Chabab 1 N° 102
DU 06.03.2003 AU 06.07.2028

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N° 102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

Omiz 20mg

14 gélules



6 118000 092421

Mobic® 7,5 mg

meloxicam

14 comprimés

6 118000 040545

PPV: 42DH60

PER: 05/25

LOT: L1781

4900